



مجلة الاقتصاد الدولي والعولمة

Journal of International Economy
&
Globalization



Potentiel D'accession De l'Algérie à l'OMC à Travers Une étude Comparative Des Facteurs Influent Sur Le Processus D'accession De PVD Exportateurs De Pétrole.

إمكانية إنضمام الجزائر إلى منظمة التجارة العالمية من خلال دراسة مقارنة للعوامل التي تؤثر على عملية إنضمام الدول المصدرة للنفط

Dr. Guechairi Farah Naima ♦, Université d'Oran2, Algeria

Dr. Amani Ismail, Université d'Oran2, Algeria

Reçu: 01/12/2019

Approuvé: 15/02/2020

Publié: 01/03/2020

Résumé

Mots clés

La procédure d'accession à l'Organisation Mondiale du Commerce est complexe et dure parfois dans le temps. Tel est le cas de certains pays en voie de développement comme l'Algérie qui négocie son accession depuis plus de 30 ans.

Cet article vise à étudier les facteurs influant la procédure d'accession à l'OMC en déterminants ceux qui peuvent l'accélérer ou la freiner.

Pour cela une étude comparative avec deux PVD exportateurs de pétrole, Arabie Saoudite et Russie, ayant des similitudes avec l'Algérie et dont l'accession s'est effectuée au temps de l'OMC, 1995. Pour cela une matrice SWOT a été réalisée en examinant les écarts entre eux.

Les résultats démontrent que l'Algérie possède un avantage en termes de poids d'imposition alors que des facteurs économiques (diversification, prix essence), institutionnels (facilité des affaires, corruption), commercial (NPF, partenaires commerciaux) politiques (alignement politique) qui freinent son accession ainsi que les méga-accords internationaux qui peuvent jouer dans les deux sens.

Euro ;
Banques
Centrales ;
Crises ;
Politiques ;
Taux
De Change.

الملخص

الكلمات المفتاحية

إجراءات الانضمام إلى منظمة التجارة العالمية معقدة وتأخذ بعض الأحيان وقت طويل، كما هو الحال في بعض البلدان النامية مثل الجزائر، التي تتفاوض من أجل انضمامها لأكثر من 30 سنة. يهدف هذا المقال إلى دراسة العوامل التي تؤثر على عملية الانضمام إلى منظمة التجارة العالمية من خلال تحديد المحددات التي يمكنها تسريع هذه الإجراءات أو إبطائها. ولهذا الغرض، أجريت دراسة مقارنة مع دولتين ناميتين مصدرتين للنفط، المملكة العربية السعودية وروسيا، مشابھتين للجزائر والتي تم انضمامهما في وقت منظمة التجارة العالمية، بعد 1995. ومنه تم تصميم مصفوفة SWOT من خلال فحص الفروقات بينهما. أظهرت النتائج أن الجزائر تتمتع بميزة من حيث معدل الضريبة في حين أن العوامل الاقتصادية (تنويع الاقتصاد، سعر الوقود)، الهيكلية (سهولة المعاملات، الفساد)، التجارية (الدولة الأكثر رعاية، الشركاء التجاريون) السياسية (التوافق السياسي) وهو ما يبطئ انضمامها. وكذلك الاتفاقيات الدولية الضخمة التي يمكن أن تعمل في كلا الاتجاهين.

منظمة التجارة
العالمية؛
انضمام؛
الجزائر؛
الدول المصدرة للنفط؛
دراسة مقارنة.

♦Auteur correspondant: Amani Ismail, Email: amani.ismail@univ-oran2.dz.

1. Introduction :

L'accèsion à l'Organisation Mondiale du Commerce est faite suivant plusieurs étapes et au cas par cas. Plusieurs pays en développement parmi eux l'Arabie Saoudite, la Russie et l'Algérie avaient lancé une demande d'accèsion au temps du GATT. Ces pays étant considérés comme des pays en développement exportateurs de pétrole sont l'exemple même de la complexité de la procédure d'accèsion. Parmi ces derniers : l'Arabie Saoudite qui a négocié son accèsion pendant 12 ans, la Russie qui a connu une plus longue durée de négociations allant jusqu'à 18 ans alors que l'Algérie négocie toujours son accèsion depuis 1987.

1.1. La Problématique :

L'accèsion à l'Organisation Mondiale du Commerce est faite suivant plusieurs étapes et au cas par cas. Plusieurs pays en développement parmi eux l'Arabie Saoudite, la Russie et l'Algérie avaient lancé une demande d'accèsion au temps du GATT. Ces pays étant considérés comme des pays en développement exportateurs de pétrole sont l'exemple même de la complexité de la procédure d'accèsion. Parmi ces derniers : l'Arabie Saoudite qui a négocié son accèsion pendant 12 ans, la Russie qui a connu une plus longue durée de négociations allant jusqu'à 18 ans alors que l'Algérie négocie toujours son accèsion depuis 1987.

Au cours du processus d'accèsion de l'Arabie Saoudite et de la Russie, les négociations entreprises avec le groupe de travail chargé de leur accèsion ont abouti à plusieurs engagements face aux concessions faites par ces pays réalisés sur une longue durée. Mais aussi, grâce aux changements apportés à leur économie du point de vue structurel et institutionnel.

L'étude de ces derniers, peut permettre de faire ressortir des facteurs influents sur le processus d'accèsion, c'est à dire, des facteurs aidant à accélérer ou à freiner le processus de négociation en vue d'une accèsion, et en tirer les principaux enseignements de ces deux pays afin de comprendre la lenteur de l'accèsion de l'Algérie à l'OMC.

L'accèsion de l'Algérie à l'OMC suit un processus complexe et long. La négociation des termes de cette accèsion est une étape d'autant plus redoutable qu'elle intervient avec beaucoup de retard et que les demandes de concessions de la part des pays membres sont de plus en plus exigeantes. Toutefois, les enjeux essentiels de cette accèsion se trouvent dans la capacité du pays candidat à bien comprendre les règles et faire en sorte que leur nécessaire application serve au mieux les objectifs de développement économique et social.

Les stratégies de négociations lors du processus d'accèsion des PVD exportateurs de pétrole représentent un élément clé d'une accèsion rapide et moins contraignante pour le pays requérant.

1.2. Les questions de l'étude :

A travers cette étude nous cherchons à répondre à la problématique suivante :

Quels sont les facteurs qui peuvent accélérer ou freiner l'accèsion de l'Algérie à l'OMC ?

1.3. Les hypothèses :

Hypothèse 1 : L'Algérie accuse des faiblesses importantes dans les domaines économique, commercial, institutionnel et politiques

Hypothèse 2 : L'Algérie peut tirer avantage de ses forces pour améliorer son potentiel d'accession.

1.4. Méthodologie de l'étude :

Nous faisons au cours de cet article une revue de la littérature traitant des facteurs influents sur le processus d'accession pour ensuite aborder les processus d'accession de l'Arabie saoudite, de la Russie et de l'Algérie qui feront l'objet d'une étude comparative au cours de la dernière section par la suite pour tirer les principaux facteurs qui influent sur l'accession de l'Algérie au travers d'une matrice SWOT.

2. Revue de littérature (études antérieures) :

Plusieurs études ont essayé de tirer des leçons des expériences passées à partir d'études comparatives.

L'étude de (Drabek, Z ; Bacchetta, M, 2004), étudie les effets de l'accession à l'OMC sur l'élaboration des politiques et des réformes institutionnelles dans les pays en transition à partir de l'expérience de pays similaires déjà membres de l'OMC ou qui ont déjà accédé récemment et les effets des négociations. Pour cela les auteurs examinent plusieurs indicateurs dans différents domaines ; accession au marché, gouvernance, finances publiques, réformes structurelles, commerce international et notamment avec les principaux partenaires régionaux, performances macroéconomique. Ces indicateurs ont été comparés entre 32 pays ayant déjà réussi leur accession pour tirer les principaux facteurs privilégiant ce processus.

Par ailleurs, l'étude de (Kent, J, 2009), explique que l'accession à l'OMC implique une approche plus détaillée et s'allonge avec le temps comparé à celle du GATT mais aussi, que lors des négociations d'accession à l'OMC, les membres titulaires de l'OMC ont une position de négociation supérieure. Il explique aussi que le temps écoulé depuis l'application de l'OMC à l'accession a augmenté avec le nombre d'accessions achevées, suggérant un processus d'apprentissage par les membres de l'OMC pour négocier des concessions plus exigeantes de la part des candidats. En ce qui concerne les conditions d'accession, le nombre d'engagements en matière de règles a augmenté et le niveau des droits consolidés a diminué, parallèlement au nombre d'accessions achevées.

Concernant l'Algérie, (Abbas, M, 2009), met en avant les transformations constitutionnelles et institutionnelles relatives au processus d'accession et dont pourrait bénéficier l'économie algérienne. Il explique aussi que le degré des compromis auxquels l'Algérie devrait faire face expliquent la durée de la procédure des négociations. De même (Barbet, Ph., & Souam, S., & Talahite, F, 2008), explique que la structure économique et commerciale de l'Algérie ne la prédisposait pas à faire partie du GATT et que la lenteur des négociations en vue d'accession est due à l'inexistence de consensus entre les parties mais aussi l'intérêt de l'Algérie à faire partie de l'OMC.

3. Etude du processus d'accèsion de l'Arabie Saoudite et de la Russie à l'OMC :

3.1. Cas de l'Arabie Saoudite :

En 1985, au temps du GATT l'Arabie Saoudite participait à cet accord autant que membre observateur, ce n'est que le 13 juin 1993 qu'elle formule sa demande officielle. Le 21 juillet de la même année un groupe de travail a été mis en place à fin d'examiner la demande d'accèsion conformément à l'article XXXIII. Après l'entrée en vigueur de l'OMC, le groupe de travail chargé de l'accèsion de l'Arabie saoudite au temps du GATT a été reconduit dans le but de continuer les négociations (OMC, 2005).

Les négociations étaient entreprises avec les membres de l'OMC en particulier avec l'Union Européenne qui représentait en ce temps là son premier partenaire commercial. En 1995, un groupe de travail interministériel a été créé par l'Arabie Saoudite afin de mettre en place une stratégie d'accèsion à l'OMC en préparant les documents voulus (SIDF, 2005).

Le premier aide-mémoire sur le régime de commerce extérieur le 5 juillet 1994. Ce dernier abordait la libéralisation des marchés et la participation du secteur privé au développement.³³¹ Les séances de questions réponses ont débuté le 29 novembre 1994 abordant différents sujets tels que les services et droits de la propriété intellectuelle (GHULAM, F-I, 2012).

Le groupe démontre en 1996 que la lenteur du processus d'accèsion est due au manque d'information et aux problèmes politiques existants.

Outre l'accord de l'OMC, l'Arabie saoudite a participé à plusieurs accords économiques et commerciaux multilatéraux, y compris l'accord de libre échange du Conseil de coopération du Golfe (ZLE), zone de libre-échange arabe, zone de libre-échange entre l'Arabie Saoudite et les États-Unis (qui est liée à la réforme économique et libéralisation du commerce). Les effets des accords commerciaux bilatéraux et multilatéraux conclus par l'Arabie saoudite sont plus ou moins intégrés dans les effets de l'accord saoudien-OMC puisque 99% des pays de ces accords sont également membres de l'OMC (AL AKAYLEH, F, 2017).

Au cours des négociations avec le groupe de travail des obstacles ont vu le jour dans différents domaines ; l'agriculture concernant l'abaissement du taux de consolidation les produits agricoles mais aussi l'interdiction d'importer certains produits non conformes avec la religion (BHALA, R, 2004), l'ADPIC concernant la violation de droit de la propriété intellectuelle, les services notamment concernant la propriété étrangère dans les secteurs des télécommunications et des banques, la double tarification du gaz, la question d'Israël concernant le boycott des produits importés (OMC, 2012) et la zakat considéré comme une violation au traitement national en termes d'égalité devant l'impôt (OMC, 2005).

Lors des négociations de son accèsion à l'OMC, l'Arabie Saoudite avait conclu 38 accords commerciaux bilatéraux avec certains pays UE en 2004, le Japon, le Canada et juste avant son accèsion avec les États-Unis représentant sa plus grande part des importations et au niveau multilatéral, un Conseil de Coopération du Golfe (CCG) a été signé entre les pays arabe sous forme d'union douanière (VAN GRASSTEK, 2006).

L'accès aux marchés des biens étaient plus souple quant à l'application de droit de douane sur les produits étrangers sauf pour l'importation de produits allant à l'encontre de la religion comme l'importation d'alcool et de viande de porc ont été interdit (SIDF, 2006) en ce qui concerne le secteur des services, les négociations ont abouti à des allègements dans le domaine des banques en leur permettant une participation étrangère à 100% mais aussi dans le domaine des assurances fondée sur les principes de la religion sous forme d'assurance coopérative dans laquelle la participation étrangère ne dépasse pas les 60% avec un délai de transition vers une assurance coopérative de trois ans (RAO. D-N, 2007) en ce qui concerne les obstacles liés au commerce, l'Arabie Saoudite a mis en place une organisation spécialisée dans les normes et les réglementations techniques concernant les produits étrangers et locaux. En ce qui concerne le régime de propriété intellectuelle lié au commerce, le pays s'est engagé entre autre à accéder à l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle et l'application de nouvelles lois dans le but de protéger les droits d'auteur et les brevets (BAGARESH, 2013).

En ce qui concerne les hydrocarbures, la double tarification sur les prix des matières premières a été maintenue en justifiant les bas prix interne comme étant dus aux couts des infrastructures qui n'est pas indispensable pour la consommation interne ou même en ce qui concerne la vente locale des produits pétroliers qui se fait sous forme de contrat à long terme tout le contraire pour la vente à l'extérieur qui engendre des couts supplémentaires (VAN GRASSTEK, 2006).

3.2. Cas de la Russie :

Après la seconde guerre mondiale, un besoin urgent de se reconstruire touche différents pays. En 1986, l'URSS, émit une demande quant à ce qu'elle devienne un pays observateur des négociations multilatérales du GATT. Six mois plus tard, cette demande a été refusée (ROCHE, 2003) Ce refus venait des Etats-Unis en stipulant que l'URSS n'était pas une économie de marché. Cependant, ce refus cachait bel est bien autre chose, c'est-à-dire, l'impact politique que pouvait avoir l'URSS à l'OMC.

Ce n'est qu'en 1991 que l'URSS obtient le statut d'observateur (MATELLY, 2007) Par la suite l'URSS s'était engagée dans un processus de transformations et de libéralisation du système économique et politique qui s'est soldé par l'éclatement de l'Union soviétique et la naissance du capitalisme. A partir de ce moment-là, l'appartenance de la Russie à des organisations internationales comme l'OMC était devenue une priorité, mais aussi au FMI « membre depuis 1992 » dans le but de leur accorder une aide dans l'élaboration de politiques adéquates quant à la transition à une économie de marché ((MATELLY, 2007).

Le processus d'accession de la Russie a connu certains obstacles dans ses négociations avec les membres de l'OMC entre autre, les pays de l'URSS ; l'Estonie, la Lituanie, la Géorgie, la Moldavie et le Kirghizstan. Par conséquent, la date prédite pour l'accession été toujours remise en question (MATELLY, 2007) Le processus d'accession de la Russie à l'OMC date de 1993 au temps du GATT. Le groupe de travail chargé de son accession a été créé la même année, mais ce n'est qu'en 1995 qu'il s'était réuni pour la première fois (ROCHE, 2002)

Il comprenait à l'époque 54 pays parmi eux : les États-Unis, l'Union Européenne (UE), l'Argentine, l'Australie, le Brésil, le Canada, le Chili, la République tchèque, l'Équateur, l'Estonie, la Géorgie, Corée, Hongrie, Inde, Japon, Lettonie, Mexique, Mongolie, Norvège, Panama, Pologne, Nouvelle-Zélande,

Slovaquie, Suisse et Turquie. Avec l'avènement de l'OMC la demande d'accèsion a été transformée à l'OMC à partir de 1995 (STERN, 2002).

La Russie avait soumis un mémorandum sur son régime commercial extérieur au groupe de travail en 1994. Ce mémorandum relatait les politiques commerciales qui ont une incidence sur les accords de l'OMC ; les réglementations concernant les exportations et les importations, les politiques affectant le commerce des services et celles relatives à la propriété intellectuelle...etc. (STERN, 2002).

Les Etats-Unis et l'Union Européenne estimaient que l'accèsion de la Russie à l'OMC leur apporterait une stabilisation économique et qu'il ne pouvait restait en dehors de cette organisation en sachant qu'elle régula à l'époque « plus de 90 % des échanges mondiaux dans des conditions très favorables (droits de douanes inférieurs à 5 % en moyenne, interdiction des subventions aux exportations, relatif accès aux marchés...). ». (MATELLY, 2007).

Au cours des négociations avec le groupe de travail des obstacles ont vu le jour dans différents domaines ; conflit russo-géorgien concernant les frontières, Amendement Jackson-Vanik cet amendement interdisait les échanges commerciaux bilatéraux avec les pays n'ayant pas un système d'économie de marché et qui viole le droit de l'émigration de leurs citoyens (ROCHE. M, décembre 2002) la baisse des tarifs douaniers était insuffisante aux yeux des membres du groupe de travail (VERCUEIL, 2003), l'accès des entreprises étrangères était limité (TARR, 2007), le maintien des subventions à l'exportation, concernant le secteur énergétique, la double tarification des prix appliquée par la Russie était considéré comme des subventions déguisées, les Etats-Unis reprochaient aux russes le non-respect des droits de propriété intellectuelle « piratages et contrefaçons » (COOPER, 2008).

Suite aux négociations entreprises avec les membres du groupe de travail de l'OMC, la Russie a adopté certains changements à son économie. Le 10 novembre 2011, la Russie a accédé à l'OMC en s'engageant à appliquer les dispositions relatives à l'OMC sur des périodes de transition. Les engagements entrepris par la Russie quant à son accèsion comprennent la conclusion de 30 accords bilatéraux sur l'accès aux marchés des services et 57 autres accords sur l'accès aux marchés des marchandises (OMC, 2011).

L'accès aux marchés des biens étaient plus souple quant à l'application de droit de douane sur les produits étrangers avec un taux consolidé à 7,3% pour les produits manufacturés, alors que la consolidation concernant les produits agricoles était de 10,8% à la fin de la période de transition contrairement au tarif appliqué avant l'accèsion qui été de 13,2%, concernant la double tarification la Russie a appliqué deux prix en gardant un prix inférieur que le prix international pour les ménages et un prix plus élevé pour les entreprises et autres.

4. Etude du potentiel d'accèsion de l'Algérie à l'OMC :

Pour identifier le potentiel d'accèsion de l'Algérie à l'OMC et mettre en avant ses forces et faiblesses quant à son accèsion à l'OMC une étude comparative avec deux pays similaires ayant accédé au temps de l'OMC a été réalisée.

4.1. Processus de l'Algérie :

A l'époque du GATT, l'Algérie a déposé sa première demande d'accession en juin 1987 puis de manière officielle une demande de candidature en 1996 pour faire partie de l'organisation mondiale du commerce (BARBET.P, SOUAM.S, TALAHITE.F, 2008). Des opportunités se sont présentées à elle quant à son accession mais elle n'a pas su en tirer profit le moment présent ; statut d'observateur lui autorisant la contribution aux réunions en rapport avec le commerce international qui lui faciliter l'accès à l'accord général, mais aussi ce statut lui octroyé la connaissance du système GATT et la mise en place de liens avec certains membres susceptibles de l'aider dans sa démarche d'accession sans oublier son poids au sein de l'organisation des pays producteurs de pétrole « OPEP ». (BELGACEM, 2011).

La lenteur de la demande de candidature de l'Algérie est due en partie au fait que le dernier round du GATT l'Uruguay round « 1986-1994 » annonçait une nouvelle organisation tombé au même moment que la candidature, ce qui fait que cette période ne reflétait pas forcément un besoin urgent d'accession à cette organisation, parce que la transition du GATT à l'OMC a modifié le système commercial multilatéral et la nature processus d'accession à l'OMC. (GUECHAIRI. F, BENCHIKH. H, 2018).

Le premier aide-mémoire sur le régime de commerce extérieur a été déposé en 1996. Ce dernier abordait les révisions des lois, des réglementations et pratiques conformément les discipline de l'OMC, les politiques économiques et commerce extérieur (la mise en place du Plan d'Ajustement Structurel « PAS », privatisations des entreprises publiques, politiques d'investissements étrangères) et les politiques affectant le commerce des marchandises (restrictions quantitatives à l'importation, exonération tarifaire, etc.). (OMC, 1998).

6 ans Après le dépôt de la première demande d'accession en 1996, le gouvernement dépose la deuxième version du mémorandum en 2002. A cet instant le gouvernement semble être en bonne voie pour les négociations, en raison de l'amélioration de la situation financière de l'Algérie avec l'extérieur et l'accumulation de réserves de change a permis la libéralisation de la tutelle du FMI. (BARBET.P, SOUAM.S, TALAHITE.F, 2008). Néanmoins, ce mémorandum contenait des négociations concernant le commerce des biens et délaissé entre autre le domaine des services et de la propriété intellectuelle qui ont été introduit dans les règles et disciplines de l'OMC (ABBAS, 2009).

Une fois encore les négociations d'accession de l'Algérie à l'OMC, ont été rallongé en raison de la loi de finance complémentaire de 2009, qui a durcit le climat d'investissements qui selon l'alinéa2 de l'article 4bis « *Les investissements étrangers ne peuvent être réalisés que dans le cadre d'un partenariat dont l'actionnariat national résident représente 51 % au moins du capital social...* ». (Ordonnance relative au développement de l'investissement, Codes algériens 2015) De ce fait, aucun investissement ne peut se faire aujourd'hui en Algérie, à capitaux majoritairement étrangers, mais doivent obligatoirement s'associer à des partenaires locaux dans le capital.

Parallèlement aux réunions officielles l'Algérie, a tenu des réunions bilatérales avec plusieurs pays. À ce jour elle a mené 12 cycles de négociations et plus de 1900 questions ont été traité et plus de 120 réunions bilatérales avec une vingtaine de pays concluant six accords bilatéraux avec le Brésil, l'Uruguay, Cuba, le

Venezuela, la Suisse et l'Argentine, et elle doit encore achever des négociations avec l'Union européenne, le Canada, la Malaisie, la Turquie, la République de Corée, l'Equateur, les États-Unis, la Norvège, l'Australie et le Japon. (ministère du commerce, 2014).

Les États-Unis et l'Union européenne sont les plus grands partenaires de ces négociations bilatérales, ils représentent la clef d'une accèsion finale à l'OMC, car les autres pays devraient se rallier aux décisions prises par ces deux grandes puissances économiques (BARBET.P, SOUAM.S, TALAHITE.F, 2008).

Suite à de nouvelles questions posées à l'Algérie en 2016, selon le bulletin d'information sur les accèsions à l'OMC un 13eme cycle de négociations était prévu au premier semestre de l'année 2017. D'une part ce cycle devait être consacré à la conformité des normes phytosanitaires, ou les licences d'exportation et d'importation. D'autre part des négociations bilatérales ont été mise en cours de finalisations avec les pays cités auparavant (OMC, 2017).

Les domaines pour lesquels des progrès restent à faire sont : la double tarification du gaz contesté par les membres du groupe de travail surtout l'Union Européenne (Abbas. M, 2010), la privatisation des entreprises publiques concernant certains secteurs comme le secteur bancaire, les subventions à l'exportation appliqué par l'Etat, le non-respect aux mesures sanitaires et phytosanitaires « SPS » et la libéralisation des importations en supprimant les restrictions quantitatives aux produits importés (BELGACEM, 2011).

4.2.Données :

Les données sont issues de plusieurs sources internationales. Le degré de facilité des affaires « doing business », le degré de consécration du droit de propriété, le degré de liberté du commerce extérieur et le poids de l'imposition sont issues de la « Heritage Foundation » de la Banque Mondiale.

Les investissements directs étrangers, le poids des dépenses budgétaires et le prix de l'essence à la pompe, exportation de biens et services, les exportations hors hydrocarbures, exportations vers les principaux marchés de l'OMC, le flux des importations et les tarifs sont issues du « world development indicator » WDI de la Banque Mondiale.

L'indice de la gouvernance, le control de la corruption et la stabilité politique sont issus du world government indicators WGI. Alors que l'indice de démocratie, perspectives du monde (Université Sherbrook).

La durée des négociations pour l'accès à l'OMC et les accords régionaux de la base de donnée de l'OMC. Finalement, l'alignement politique est tiré de l'analyse des votes au sein de l'ONU.

4.3.Méthode :

Pour structurer notre étude comparative, nous avons établi un protocole d'analyse suivant un questionnaire d'analyse auquel nous répondons pour chacun des pays étudiés suivant le type d'informations recherchées.

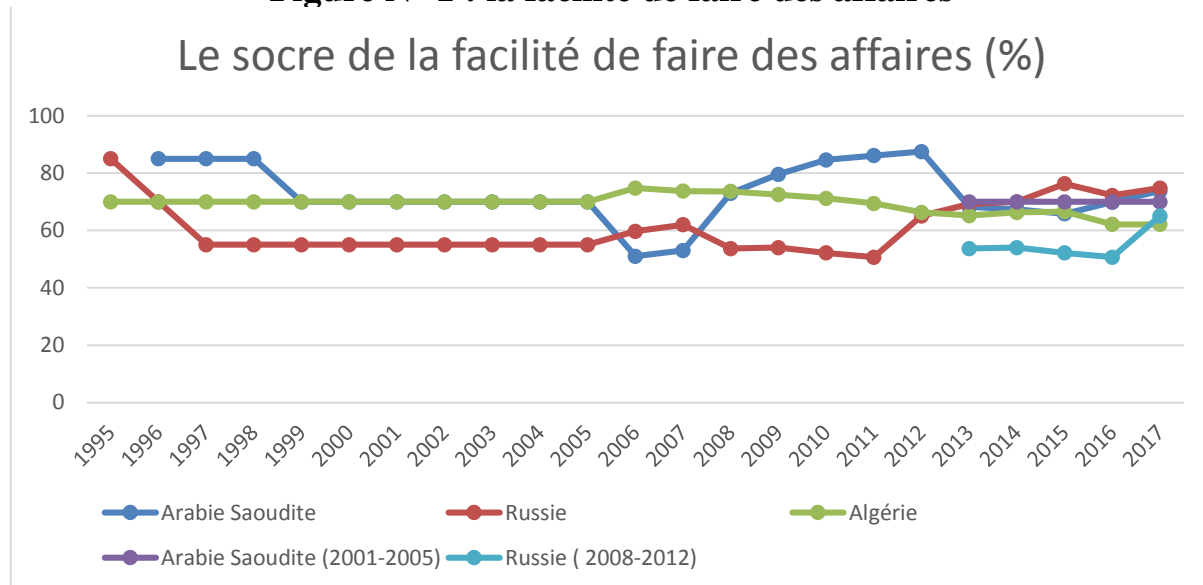
1. Quel est le degré de facilité de faire des affaires ?
- Score entre 0 et 100%
2. Quel est le degré de consécration du droit de propriété ?
- Score entre 0 et 100%
3. Quelle est la valeur des Investissements Direct Etrangers ?
- En milliers de dollars courants
4. Quel est le degré de liberté du commerce extérieur ?
- Score entre 0 et 100%
5. Quel est le degré d'efficacité du gouvernement ?
- Entre -2,5 et 2,5
6. Quel est le poids d'imposition ?
- En pourcentage % du PIB
7. Quel est le degré de démocratie ?
- Echelle allant de 0 à 10
* Démocratie (entre 8 et 10) * Démocratie imparfaite (entre 6 et 8)
* Régime hybride (entre 4 et 6) * Régime autoritaire inférieur à 4
8. Quelle est le poids des dépenses budgétaires dans l'économie ?
- En pourcentage % du PIB
9. Quel est le degré de contrôle de corruption ?
- Score entre 0 et 100%
10. Quel est le degré de la stabilité politique ?
- Entre -2,5 et 2,5
11. Le pays est-il aligné politiquement avec les pays influant de l'OMC ?
131
* Oui * Non
12. Quel est le prix de l'essence à la pompe ?
- En dollars courants
13. Quel est le flux des exportations de biens et de services ?
- En pourcentage du PIB
14. Quel est le flux des exportations hors hydrocarbures ?
- En pourcentage du total des exportations
15. Quel est la valeur des exportations vers les principaux marchés de l'OMC ?
- En pourcentage du total des exportations
16. Le pays a-t-il ratifié des méga-accords ?
* Oui * Non
Si oui, quels sont ces accords.....
17. Quel est la durée des négociations ?
- En années depuis le dépôt de la première demande d'accession
18. Quel est le flux des importations de biens et de services ?
- En pourcentage du PIB
19. Quels sont les tarifs moyens ?
- En pourcentage
20. Quels sont les tarifs moyens NPF ?
- En pourcentage ?

5. Analyse des résultats :

En répondant au questionnaire précédent et afin d'évaluer le niveau de l'économie algérienne par rapport à l'Arabie Saoudite et la Russie, différents facteurs ont été étudiés.

L'Algérie affiche de bonnes performances en termes de facilité de faire des affaires, comparables aux deux autres pays jusqu'en 2009 (73 en 2007 pour l'Algérie contre 62 et 53 pour les deux autres pays). Avec l'introduction des mesures de la Loi de Finance Complémentaire, cet indicateur s'affaiblit fortement (62 en 2017 contre 70 et 74 pour les deux autres). Ceci se traduit notamment par une baisse des scores en termes de liberté du commerce (30 en 2017 contre 75 et 78,5 pour les deux autres) ainsi que des performances toujours faibles dans la protection des droits de propriété. Cependant, le poids de l'imposition en Algérie est assez faible comparativement aux deux autres ce qui peut constituer une force pour cette dernière.

Figure N° 1 : la facilité de faire des affaires



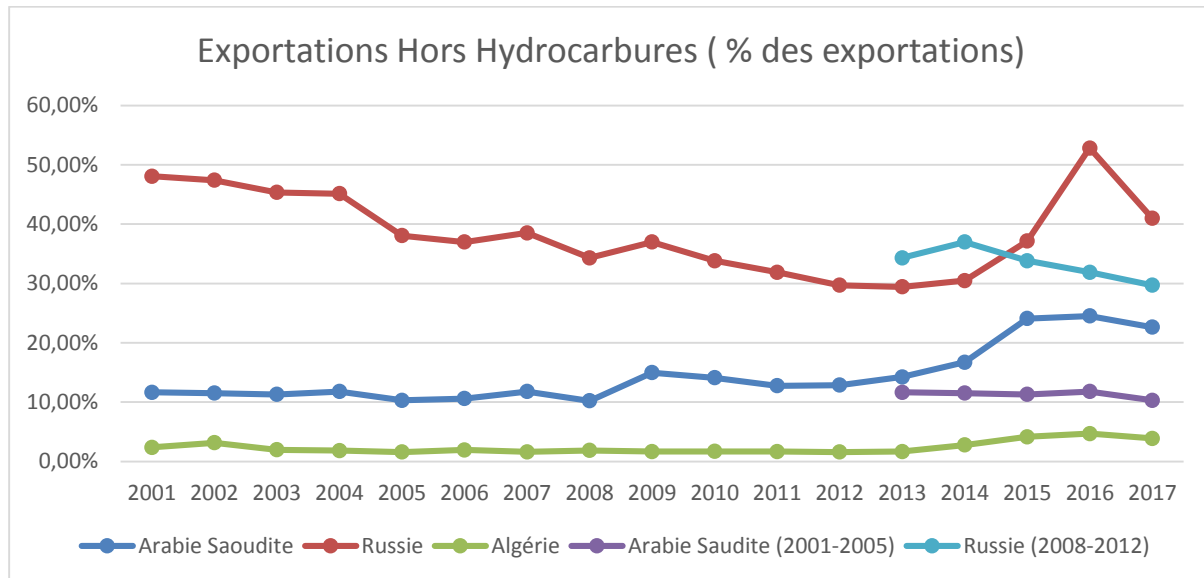
Source: The Heritage Foundation et Doing Business (Banque Mondiale).

En termes de gouvernance, l'Algérie affiche des performances largement inférieures à celles des deux autres pays (-0,6 en 2017 contre 0,24 et -0,2 pour les deux autres selon WGI), du principalement à la faiblesse de son système politique et ses scores en termes d'état de droit. Ceci tient aussi à une grande instabilité politique et des performances très faibles en termes de control de la corruption, même si ce dernier reste supérieur à celui de la Russie qui représente un cas atypique dans ce domaine (30 pour l'Algérie, 65 pour l'Arabie Saoudite et 15 pour la Russie). Paradoxalement l'Algérie a enregistré une nette amélioration dans ses scores de démocratie, dépassant ceux des deux autres pays après 2012. Ceci tient principalement à une plus large ouverture du champ audiovisuel et une plus grande liberté d'expression. Mais les évolutions politiques récentes pourraient affecter négativement cet indicateur.

Concernant le volet commercial, les trois pays étant producteurs d'hydrocarbures, leurs exportations en biens et services fluctuent largement d'une

année à une autre. Ainsi, même si l'Algérie affiche des montants intermédiaires depuis 1995, ses exportations sont largement inférieures au deux autres pays depuis 2014 année de forte baisse des cours des hydrocarbures. Cette faiblesse des exportations s'explique notamment par de très faibles exportations hors hydrocarbures (3,89% des exportations) alors que l'Arabie Saoudite (23%) et la Russie (41%) offrent plus de facilité et ont des économies plus diversifiées que l'Algérie. Par contre, les importations algériennes (35% du PIB) sont les plus importantes dans ce groupe de pays même si elles restent relativement proches de celles de l'Arabie Saoudite (28%).

Figure N° 2 : Exportations hors hydrocarbures

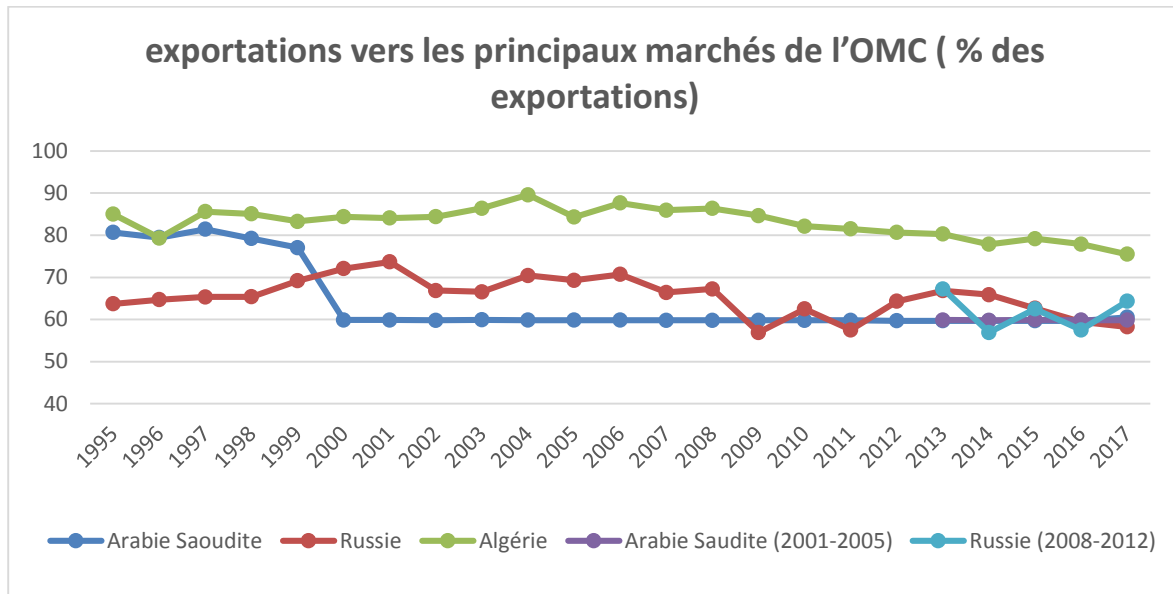


Source : la Banque Mondiale (WDI).

En termes d'investissements directs étrangers IDE, l'Algérie attire un montant beaucoup moins important (1,2 milliard \$) que la Russie (28 milliard \$) mais similaire à celui de l'Arabie Saoudite (1,3 milliard \$) alors même que leurs performances étaient comparables avant 2002.

Dans un cadre de relations internationales, les exportations de l'Algérie vers les principaux pays de l'OMC (États-Unis, Union Européenne), ayant le plus de poids dans les négociations, atteignent 80% des exportations totales et sont beaucoup plus importantes que les exportations des deux autres pays tournent autour de 60%. Ces échanges ont été entre-autre accélérés par l'accord d'association avec l'UE. Ceci peut prolonger le processus d'accession du fait que ces pays craignent de perdre leur part de marché en cas d'intégration de l'Algérie à l'OMC.

Figure N°3 : Exportation vers les principaux marchés de l'OMC



Source : la Banque Mondiale (WDI)

En ce sens, l'Arabie Saoudite a conclu deux accords internationaux ; conseil de coopération des pays du golf GCC et la grande zone de libre échange arabe GAFTA. Alors que la Russie a des accords avec la communauté des états indépendant CIS et la zone économique commune CEZ. Les méga-accords conclus par ces deux pays concernent des pays de la même zone géographique, Golf et Caucase, ou historique, arabe et ex-soviétique. Par contre, le principal accord de l'Algérie est conclu avec l'Union Européenne qui constitue une grande puissance au sein de l'OMC.

Selon (DRABEK et BACCHETTA, 2004), les accords commerciaux régionaux ratifiés par un pays requérant ont un impact négatif sur ses négociations pour l'accèsion à l'OMC. Ceci s'explique par le fait que ses partenaires commerciaux privilégiés retardent le processus d'accèsion par peur de perdre leurs avantages avec ce pays lors d'une ouverture plus importante, allant même jusqu'à faire partie de son groupe de travail pour avoir un droit de regard sur les négociations quant à son accèsion à l'OMC. (KUCHMA, 2004). Par ailleurs, l'Algérie a signé, dans l'attente d'une ratification, l'accord de zone de libre échange africaine laissant croire que l'Algérie se détourne de l'accèsion à l'OMC au profit de méga-accords régionaux ce qui retarde encore plus son accèsion.

Autre point important pour l'accèsion, les relations diplomatiques des pays candidats avec les principaux pays influents à l'OMC est très importante. En étudiant les similitudes des votes aux conseils de l'ONU à travers une analyse en composantes principales ACP (KMO=0,82 et signification du test de sphéricité de Barlett=0,00) il a été conclu qu'il existe trois groupes de pays ; un groupe intégrant les Etats-Unis, Europe et autres pays développés, un deuxième groupe intégrant la Russie et les pays en développement et un troisième groupe intégrant l'Algérie et le reste des pays arabe.

Ainsi, l'Algérie n'est pas alignée politiquement avec les principaux pays de l'OMC. D'ailleurs d'après (DAVIS.C-L et WILF. M, 2011), la similitude de vote entre l'ONU, les Etats-Unis et un grand nombre de pays membres de l'OMC est synonyme à des négociations plus courtes et plus rapides. (Banque Mondiale). Cependant, L'alignement politique n'a pas empêché l'Arabie Saoudite et la Russie d'accéder à l'OMC malgré leurs divergences politiques sur les principales questions internationales. Mais le poids politique international de ces deux pays n'est pas comparable à celui de l'Algérie.

Figure N°4 : Analyse SWOT des facteurs influant le processus d'accession de l'Algérie à l'OMC



-Approche interne :

En termes de forces, le faible taux d'imposition doit surtout se répercuter sur les secteurs privilégiés par l'OMC, notamment l'agriculture. Parallèlement, en termes de faiblesses, l'Algérie doit entreprendre des négociations plus actives avec des négociateurs plus performants et informés sur la question. Aussi, une prise de conscience de la nécessité d'améliorer les facteurs institutionnels serait bénéfique.

-Relation entre forces et faiblesses :

La faiblesse de l'imposition devrait permettre d'améliorer le climat des affaires, notamment si elle est accompagnée par une plus grande ouverture et une liberté des échanges. Aussi, cette faiblesse des taux devrait être étendue aux tarifs sur le commerce extérieur.

La baisse des cours des hydrocarbures induit une hausse de la fiscalité intérieure pour compenser la baisse des recettes publiques suite à la chute de la fiscalité pétrolière.

L'instabilité politique induisant des hausses des dépenses budgétaires sera forcément suivie dans le futur par une augmentation de la fiscalité en vue de compenser ces hausses.

La prolongation de la durée des négociations peut entraîner une plus grande procrastination du côté algérien du fait d'un désintéressement.

L'instabilité politique peut aggraver plusieurs facteurs d'ordre institutionnel notamment en termes de gouvernance et de corruption. Mais elle favorise aussi une augmentation des dépenses publiques et plus particulièrement des subventions pour gagner une paix sociale. La signature des méga-accords augmente aussi la procrastination des négociateurs algériens, l'accèsion à l'OMC devenant moins prioritaires.

-Approche externe :

En termes d'opportunités, la baisse des cours des hydrocarbures devrait inciter à des changements dans l'économie algérienne, notamment en terme de diversification et de rationalisation des investissements, mesure sur lesquelles elle doit capitaliser même après la hausse des cours.

De même, la ratification des méga-accords peut inciter à une plus forte baisse de l'imposition. Ainsi, la baisse de la fiscalité des hydrocarbures peut induire une augmentation de la fiscalité locale. Cette dernière favorise aussi la réduction des tarifs appliqués. Ces accords détournent le pays de l'OMC entraînant plus de procrastination dans les négociations. Par ailleurs, une baisse des cours des hydrocarbures entraîne une baisse de la corruption, une meilleure gouvernance et une réduction de la dépendance envers les hydrocarbures et une augmentation du prix de l'essence à la pompe.

En termes de menaces, une amélioration de la stabilité politique serait nécessaire de même qu'une limitation des effets externes de l'instabilité sur le reste des facteurs institutionnels. Une meilleure stratégie internationale en termes de méga-accords devrait être pensée afin que ces derniers ne compromettent pas son processus d'accèsion.

Une accélération des négociations à travers des négociateurs performants devrait être engagée afin de réduire au maximum le risque d'augmentation des membres et de fait le prolongement des négociations.

Relation entre Opportunité et menaces :

Un retour à la stabilité politique est nécessaire à la ratification des accords internationaux et notamment les méga-accords(ZALE). De même l'instabilité politique peut empêcher le pays de saisir l'opportunité offerte par la baisse des cours des hydrocarbures en termes de rationalisation et de diversification, en cause de la difficulté de mettre en place les mesures nécessaires. La lenteur des négociations peut entraîner un désintéressement de l'OMC et réorientations vers les méga-accords. Aussi ces derniers peuvent constituer un moyen de pression pour réduire la durée des négociations.

6. Conclusion :

Au cours de cet article nous avons essayé de déterminer les principaux facteurs qui ralentissent ou favorisent l'accèsion de l'Algérie à l'OMC.

Ainsi, l'étude des processus d'accèsion de deux pays exportateurs de pétrole, Russie et Arabie Saoudite, a permis de détecter les facteurs pouvant influencer le processus d'accèsion à l'OMC. Ces facteurs sont d'ordre économique ; exportations, importations, IDE, Tarifs moyen appliqué et NPF, politique ; alignement politique, démocratie et institutionnel ; facilité de faire des affaires, gouvernance, corruption, transparence, état de droit, liberté du commerce extérieur, poids d'imposition, etc. Ainsi que des facteurs liés au processus d'accèsion lui-même ; nombre de pays déjà membre et la durée des négociations.

Ces facteurs nous ont permis de réaliser un questionnaire en vue de l'étude comparative de l'économie algérienne avec ces deux pays.

En ce sens, l'étude comparative réalisée suivant le protocole élaboré a démontré que, d'un côté l'Algérie présente un certain nombre de similitude avec les deux autres pays surtout sur les 5 dernières années avant leur accèsion ; dépendance au hydrocarbures, manque de diversification, système politique autoritaire confirmant l'hypothèse d'un processus adapté au cas par. D'un autre côté, malgré ces similitudes, l'Algérie présente d'importantes différences dans un certain nombre de domaines, d'où l'importance d'un recours à une analyse en termes de forces et de faiblesses.

La faiblesse de l'imposition devrait permettre d'améliorer le climat des affaires, notamment si elle est accompagnée par une plus grande ouverture et une liberté des échanges. Aussi, cette faiblesse des taux devrait être étendue aux tarifs sur le commerce extérieur.

Cependant, l'Algérie peut tirer profit des opportunités qui s'offrent à elle notamment ; la baisse des cours des hydrocarbures qui devrait inciter à des changements dans l'économie algérienne, notamment en terme de diversification et de rationalisation des investissements, mesure sur lesquelles elle doit capitaliser même après la hausse des cours.

Cette baisse peut favoriser aussi une baisse de la corruption, une meilleure gouvernance et une réduction de la dépendance envers les hydrocarbures et une augmentation du prix de l'essence à la pompe mais aussi une réduction des tarifs appliqués mais aussi, la ratification des méga-accords favorise la réduction des tarifs appliqués. Cependant, ils détournent le pays de l'OMC entraînant plus de procrastination dans les négociations.

Par ailleurs, un retour à la stabilité politique est nécessaire à la ratification des accords internationaux et notamment les méga-accords (ZALE). De même l'instabilité politique peut empêcher le pays de saisir l'opportunité offerte par la baisse des cours des hydrocarbures en termes de rationalisation et de diversification, en cause de la difficulté de mettre en place les mesures nécessaires.

La lenteur des négociations peut entraîner un désintéressement de l'OMC et réorientations vers les méga-accords. Aussi ces derniers peuvent constituer un moyen de pression pour réduire la durée des négociations.

Toutes ces recommandations tirées de l'analyse comparative devraient être prise en compte en vue de mettre en place une stratégie ; politique, économique, institutionnelle, et commerciale ainsi qu'une révision de la stratégie de négociation adopté pour une accélération de ce processus.

7. Bibliographie :

1. ABBAS. M. (2009), « **L'accèsion à l'OMC. Quelles stratégies pour quelle intégration à la mondialisation ?** », Confluences Méditerranée 4/2009 (N°71).
2. ABBAS. M. (2010), « **Accession de l'Algérie à l'OMC entre ouverture contrainte et ouverture maîtrisé** », les cahiers du CREAD, n°93.
3. AL AKAYLEH, F. (2017), « **Accession to the World Trade Organization and its implications for Trade Diversification and Economic Activity: Evidence from Saudi Arabia** », International Journal of Economics and Financial Research, Vol.3. N°12.
4. BAGARESH, A. (2013), « **Accession of Kingdom of Saudi Arabia's to World Trade Organization and its Benefits** », 23rd International Business Research Conference, Melbourne (Australia).
5. BARBET.P, SOUAM.S, TALAHITE.F. (2008), « **Enjeux et impact du processus d'adhésion de l'Algérie à l'OMC** », centre d'économie de l'université Paris Nord- CNRS UMR n° 7115.
6. BELGACEM. A. (2011), « **La candidature de l'Algérie à l'OMC : l'Algérie va-t-elle un jour entrer à l'OMC ?** », Law, Université d'Auvergne - Clermont-Ferrand I.
7. BHALA, R. (2004). « **Saudi Arabia, the WTO, and American Trade Law and Policy** ». The International Lawyer. Vol.38. N°3.
8. BOURLAND. B. & al. (2006), « **Saudi Arabia and the WTO** », SAMBA financial group.
9. COOPER. W-H. (2008). « **Russia's Accession to the WTO** », CRS Report for Congress, Order Code RL31979.
10. GHULAM, F-I. (2012), « **Accession to the World Trade Organization: Factors Shaping the Case of Saudi Arabia's Accession (1985-2005)** », Thèse de doctorat, The London School of Economics and Political Science, July 2012.
11. Journal Officiel (2001), **Ordonnance n°01du 20 août 2001 relative au développement de l'investissement**, Journal Officiel de la République Algérienne, Journal Officiel n°62.
12. KUCHMA, L. (2004), « **Free trade agreement between Ukraine, Belarus, Kazakhstan and Russian federation: Agreement on the Establishment of the common Economic Zone** ». April 20.
13. MATELLY. S. (2007), « **UN NOUVEL APLOMB SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE ? La Russie et l'OMC : un intérêt réciproques mais des enjeux contradictoires**. IN. La Russie, entre héritage et mutations. Revue internationale et stratégique. N°68.
14. Ministère du commerce (2014), **Déclaration du ministre de commerce**. Disponible sur le site : <http://www.mincommerce.gov.dz>.
15. OMC (2005), « **Working Party on the Accession of the Kingdom of Saudi Arabia** ». WT/ACC/SAU/6, WTO Working Paper.
16. OMC, (1998), Working Party on the Accession of Algeria, WT/ACC/DZA/13.
17. OMC. (2005), « **Report of the working party on the accession of the kingdom of Saudi Arabia to the world trade organization** ». WT/ACC/SAU/61.
18. OMC. (2008), « **Le Groupe de travail examine le projet de rapport sur le régime commercial de l'Algérie** », 17 janvier2008. Disponible sur le site : https://www.wto.org/french/news_f/news08_f/acc_algeria_17jan08_f.htm.
19. OMC. (2017). « **Bulletin d'informations sur les accèsions à l'OMC** », N°71.

20. RAO. D-N. (2007), « **Saudi Arabia's Accession to the WTO: Future Challenges**», SSRN Electronic Journal.
21. ROCHE. M. (2002). « **La Russie et L'OMC : quels Enjeux ?** », Cahiers de recherche- Centre Etudes internationales et mondialisation, Université du Québec à Montréal.
22. ROCHE. M. (2003). « **L'adhésion de la Russie à l'OMC : les causes du retard à la fin de 2003** », Revue d'études Comparatives Est Ouest, vol. 34. N°2.
23. Saudi Industrial Development Fund (2006), «**KSA trade in goods under WTO**». Marketing Consultancy Division, export bulletin n°12.
24. STERN. R-N. (2002), « **An Economic Perspective on Russia's Accession to the WTO** », Negotiating Russia's WTO Accession: Strategic Lessons from Multilateral Trade Liberalization and Club Enlargement." Center for Economic and Financial Research (CEFIR), Moscow, June 24-25.
25. TARR. D. (2007). « **Russian WTO Accession: What Has Been Accomplished, What Can be expected**», Policy Research Working Paper 4428, The World Bank.
26. VAN GRASSTEK. C. (2013). « **Histoire et avenir de l'Organisation Mondiale du Commerce** », publication de l'OMC.
27. VERCUEIL. J. (2003). « **La Russie et L'OMC : enjeux d'une adhésion annoncée** », La Documentation française, Le courrier des pays de l'Est, Volume 1. N°1031.